Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 029-212900351-20260320-2026_020-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

N° 2026-020

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à 19 heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de COAT-MEAL, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Martial CLAVIER, Maire.
Date de convocation : 16 mars 2026
Présents : Geneviève BIHEL, Jennifer BONNEFOY, Stéphanie BOUDEHEN, Martial CLAVIER, Elise DUBOIS, Erwan JAN, Guillaume LÉAUSTIC, Annie LE GUEN, Hervé LE GUEN, Jocelyn LE GUEN, David MASSON, Sébastien ROPERS, Monique TANGUY

Excusé(es) : Sylvie LE LOUARN (pouvoir donné à Hervé LE GUEN), Matthieu MERCEUR (pouvoir donné à Stéphanie BOUDEHEN),

Secrétaire de séance : Jennifer BONNEFOY

OBJET : Désignation des élus dans les organismes extérieurs

A la suite des changements de conseils municipaux, la commune doit désigner des délégués auprès de divers organismes dont les membres sont renouvelés. Après délibération, le conseil municipal désigne à l'unanimité ses membres comme suit :

Organismes extérieurs	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Référents Conseil d'école	Martial CLAVIER et Elise DUBOIS	
Correspondant Défense	Hervé LE GUEN	
Sécurité Routière	David MASSON	
SDEF	Martial CLAVIER et Jocelyn LE GUEN	Erwan JAN et Matthieu MERCEUR
SDIS (correspondant incendie Secours)	Sébastien ROPERS	
SAGE BAS LEON	Martial CLAVIER et Guillaume LÉAUSTC	Référent agent : MORIN Kévin
Finistère Ingénierie Assistance (FIA)	Martial CLAVIER et Jocelyn LE GUEN	
ENEDIS (Référent électricité et Tempête)	Martial CLAVIER	

Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 029-212900351-20260320-2026_020-DE

Centre National d'Action Sociale (CNAS)	Sébastien ROPERS	Correspond[illegible] Katy MARTIN Délégué Agent : Sophie Gourmelon
Comité de Jumelage (COAT-MEAL/BOURG BLANC) avec la Commune de LA BALME DE SILLINGY (en Haute-Savoie)	Sylvie LE LOUARN et Geneviève BIHEL	
Commission CCPA " On se lance"	Elise DUBOIS	
AGDE (Association pour la Gestion et le développement de l'emploi)	Sébastien ROPERS	

Le Maire de Coat-Méal :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui est affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, contour de la Motte - 35000 RENNES ou par voie dématérialisée sur le site https://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

COAT-MEAL, le 20 mars 2026
Le Maire,
Martial CLAVIER

MAIRIE DE COAT-MEAL
29870